



FAITES CE QUE JE DIS

Mais surtout pas **ce que je fais**

« Les personnels de l'administration pénitentiaire (l'administration pénitentiaire comprend des personnels de direction, des personnels de surveillance, des personnels d'insertion et de probation et des personnels administratifs et techniques) se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions. »

A quel niveau se situe la DISP dans le respect, l'aide et l'assistance dans l'exercice des missions des agents de la maison centrale de St Maur ? **A quel niveau se situe le respect, l'aide et l'assistance de la DISP auprès des agents qui se font jours après jours, semaines après semaines, asperger d'excréments** par la même personne détenue ? Considèreriez-vous qu'après près d'un an de QD, ce placement soit toujours appréhendé de manière disciplinaire par cette personne détenue ? **Une fois de plus à l'ouverture de la porte du QD de la personne détenue C., le gradé a été victime d'une projection de déjections.**

Au-delà des conséquences sanitaires, **songez un minimum au caractère humiliant et dégradant de cet acte.**

Votre inaction en la matière construit une perspective toute particulière de l'intérêt dont vous témoignez à l'égard de vos personnels.

Au regard des manques d'effectifs chaque jour plus grandissant, au regard du delta croissant entre les heures effectuées et les heures payées, au regard du dédain affiché de la vie sociale et familiale des agents, il serait aisé de déduire un manque d'estime évident. Au regard des multiples agressions ci et là il serait aisé de déduire votre considération des personnels à hauteur d'une simple chair canon.

Mais doit-on vraiment comprendre qu'ils ne valent pas plus à vos yeux qu'une cuvette de chiotte ?

Votre considération de la réinsertion, de la discipline, de la justice, de la République, en est-elle au point que vous considérez normal de déféquer à volonté sur l'uniforme d'un agent dépositaire de l'autorité publique sans que cela ne porte à aucune conséquence ?

Témoigneriez-vous de la même torpeur si vous, un préfet ou un élu en visite avait été victime de ces agissements ?

Pour notre part, cette situation est insupportable et l'apathie administrative doit désormais cesser sans délai.

L'UISP FO Justice Dijon demande que cette personne détenue addict à la coprophilie soit orientée vers une structure adaptée mais quoi qu'il en soit, exige qu'elle soit transférée de la maison centrale de St Maur immédiatement.

UISP FO Justice Dijon

Le : 02 06 23

